

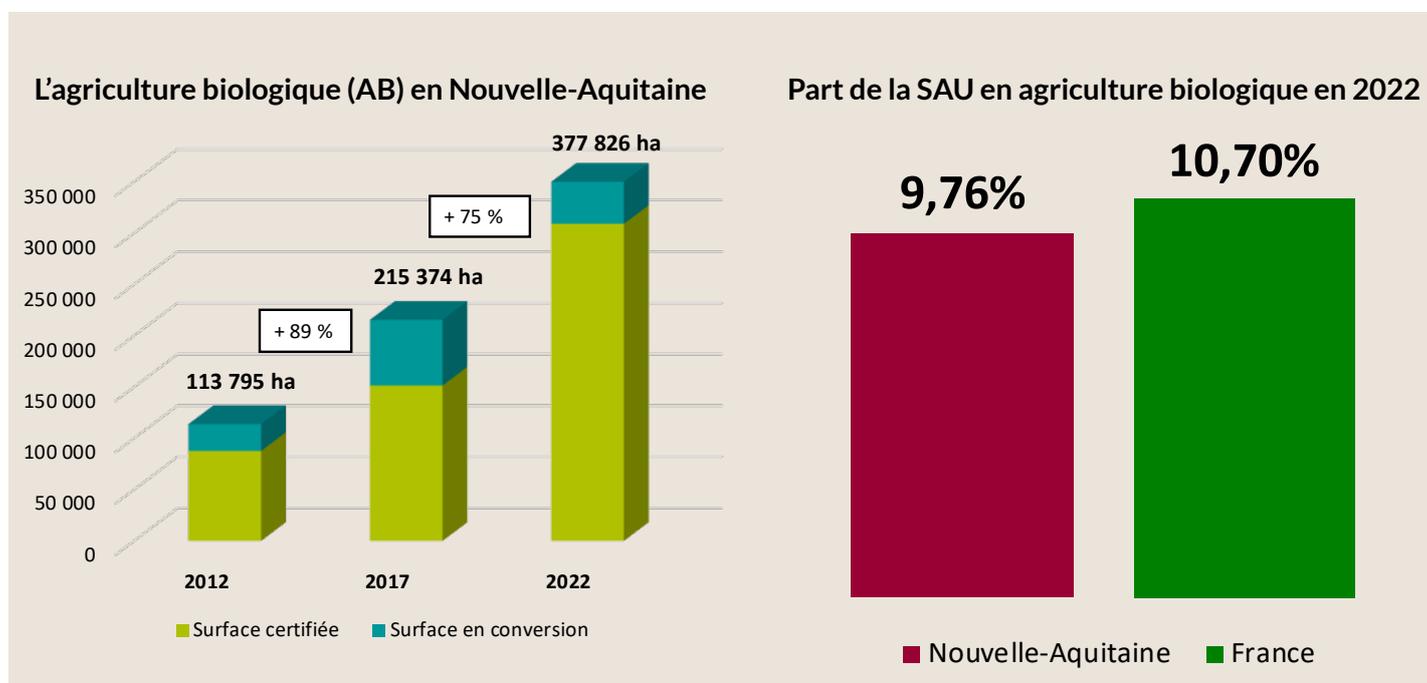
Part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique

Pour comprendre

La production biologique est un mode de production agricole respectueux de l'environnement. Elle est définie par le Parlement européen comme un système de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels.

Le calcul de cet indicateur permet de rendre compte de la part de l'agriculture biologique dans la Surface Agricole Utilisée (SAU) par rapport à la part qu'occupe l'agriculture conventionnelle. Une augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique reflète la volonté des agriculteurs de s'engager dans un mode de production réduisant l'impact de leur activité sur l'environnement.

Repères



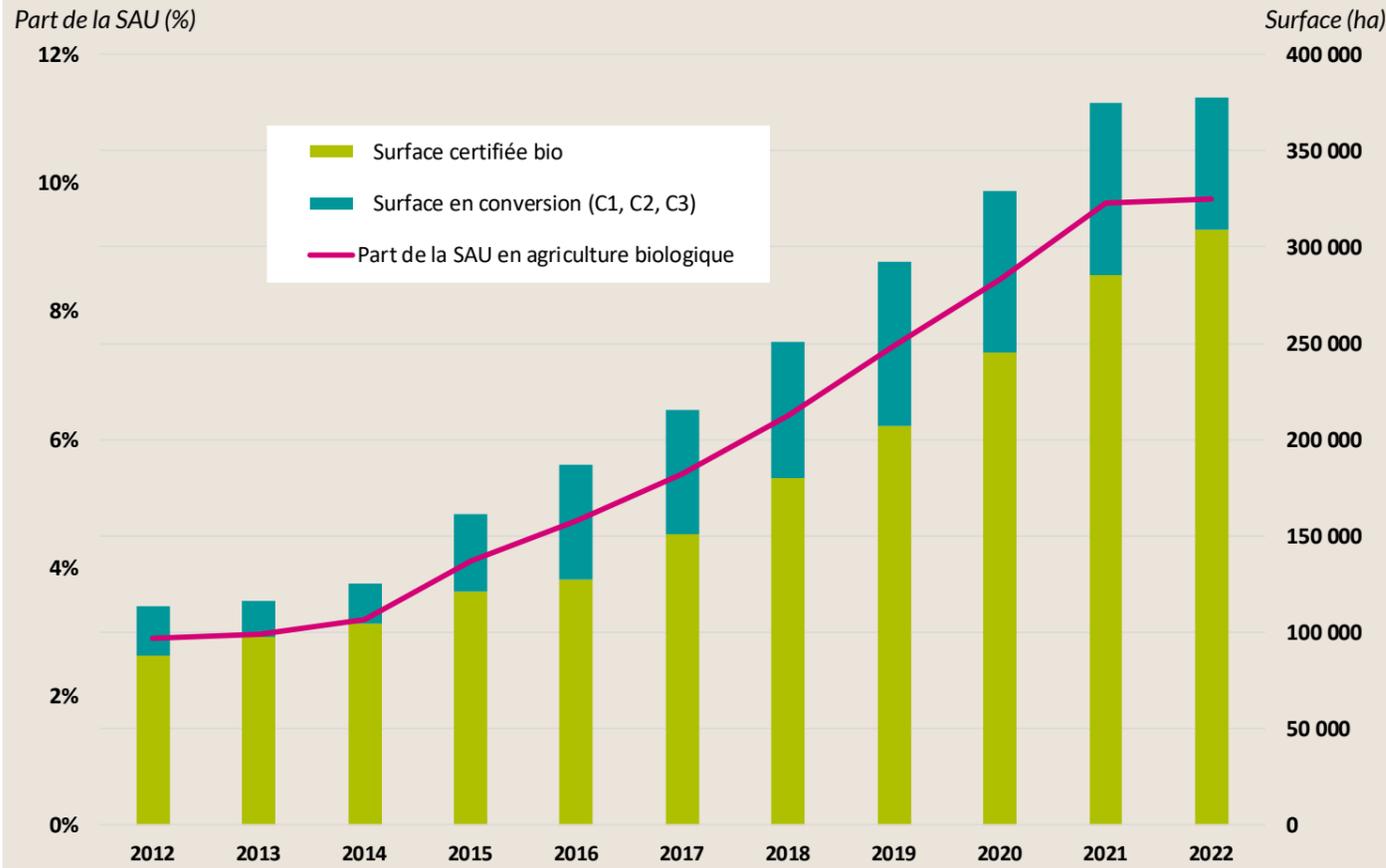
Enjeux

L'agriculture est une activité très importante en Nouvelle-Aquitaine en termes d'occupation du sol (51,5 % du territoire en 2020 - *Observatoire NAFU*) et en termes économiques (11,1 milliards d'euros en 2022 - *DRAAF NA*).

L'agriculture biologique apporte une contribution essentielle à la préservation de l'environnement. Ses pratiques permettent de préserver les sols, les ressources en eau et favorisent la biodiversité : rotation des cultures, non utilisation d'OGM, compostage, fertilisation organique, absence de pesticides, lutte biologique...

La biodiversité inféodée aux milieux agricoles rend de nombreux services, en particulier à l'agriculture elle-même. On peut citer par exemple le rôle de la microfaune du sol qui est important pour leur fertilité, celui des pollinisateurs qui pollinisent les plantes cultivées, ou encore celui des auxiliaires des cultures qui limitent l'impact des pathogènes. Or ces organismes sont menacés par certaines pratiques agricoles comme le labour profond ou l'épandage de pesticides.

Évolution de la SAU cultivée en agriculture biologique entre 2012 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine



Informations complémentaires : Les surfaces en mode de production biologique regroupent les surfaces « certifiées AB » qui rassemblent les parcelles dont la conversion est terminée et les surfaces en cours de conversion (d'une agriculture conventionnelle vers une agriculture biologique). Cette période de conversion est de 2 ans pour les cultures annuelles (C1, C2) et de 3 ans pour les cultures pérennes (C3).

En Nouvelle-Aquitaine, la part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique est passée de 2,9 % en 2012 à 9,8 % en 2022.

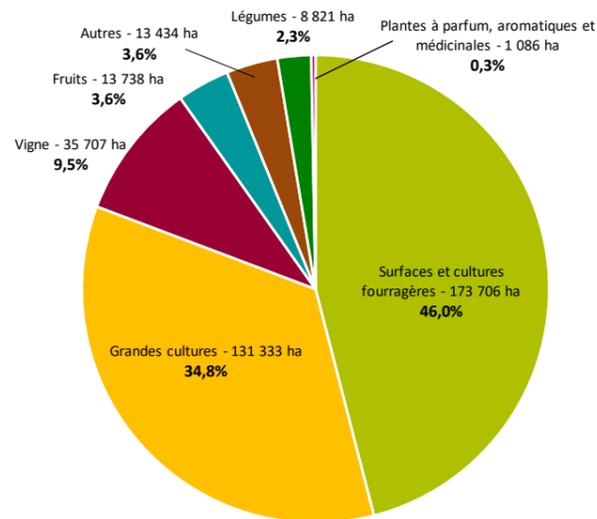
En 2022, près de 9 000 producteurs sont engagés en agriculture biologique (certifiés ou en conversion), soit une augmentation d'environ 77 % par rapport à 2017. En aval de la filière, le nombre d'entreprises certifiées progresse aussi fortement, atteignant 4 295 structures reconnues en 2022 (+ 88 % en 5 ans, hors restaurateurs). Ce sont principalement des préparateurs et des

distributeurs assurant la transformation et la commercialisation des produits.

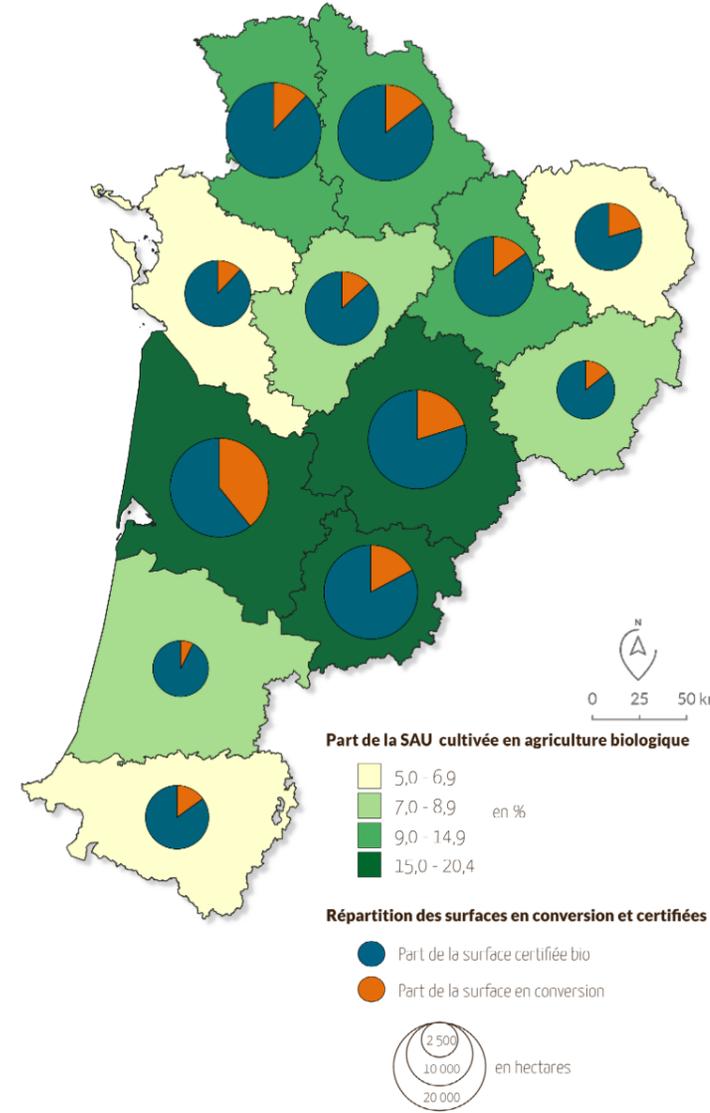
Au cours de la dernière décennie, la transition vers l'agriculture biologique s'est bien amorcée, et les surfaces en bio ont continuellement augmenté. Néanmoins, cette progression reste insuffisante par rapport aux objectifs du programme "Ambition bio", selon lequel 15 % de la SAU devrait être en bio en 2022.

Autre mauvaise nouvelle : la dynamique semble ralentir depuis 2021. Les surfaces en conversion ont reculé de 23 % entre 2021 et 2022, passant de 89 464 ha à 68 822 ha. Une telle baisse ne s'était pas produite depuis 2012-2013 (-29 %). La forte inflation des produits alimentaires depuis 2021 ralentit la consommation des ménages pour les produits bio. Le cours de certaines productions bio comme le lait est aussi en déclin et freine la dynamique passée des agriculteurs.

En 2022, les surfaces en agriculture biologique de la région sont à plus de 80 % des cultures fourragères, prairies ou des grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux). Les autres surfaces correspondent à de la vigne (9,5 %), à des cultures de fruits et légumes (6 %) ou à d'autres types de cultures. Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) ne représentent qu'une surface marginale (0,3 %).



Part de la SAU cultivée en agriculture biologique par département de Nouvelle-Aquitaine en 2022



La part de la SAU cultivée en agriculture biologique varie d'un département à l'autre.

Territoires où l'agriculture bio a un poids important :

Avec 47 420 ha en bio ou en conversion en 2022 (20,3 % de la SAU), la **Gironde** arrive au 1^{er} rang, en grande partie grâce au secteur viticole. 86 % des surfaces de vignes en conversion dans la région sont localisées en Gironde, soit 14 400 ha environ. Néanmoins, cette tendance qui était très nette en 2019-2021 tend à s'essouffler. Les surfaces de vignes en conversion ont ainsi baissé de 12 % entre 2021 et 2022 dans le département.

Viennent ensuite la **Dordogne** et le **Lot-et-Garonne**, avec plus de 40 000 ha en bio ou en conversion (15-16 % de la SAU), puis la **Haute-Vienne** (30 700 ha et 11 % de la SAU en bio).

Dans ces quatre départements, les conversions sont en perte de vitesse (-12 à -17 % des surfaces entre 2021 et 2022).

En **Deux-Sèvres** et en **Vienne**, les surfaces en bio ou en conversion représentent 9-10 % de leur SAU, ce qui est positif considérant que ces deux départements ont les plus grandes SAU de la région (plus de 440 000 ha).

Territoires où l'agriculture bio a un poids moins important :

En **Creuse**, la surface en bio ou en conversion est plutôt faible (22 000 ha et 7 % de la SAU) mais c'est le seul département où les surfaces en conversion ont augmenté entre 2021 et 2022 (+ 17 %). Ainsi 4 500 ha sont en conversion, dont 84 % de prairies et cultures fourragères.

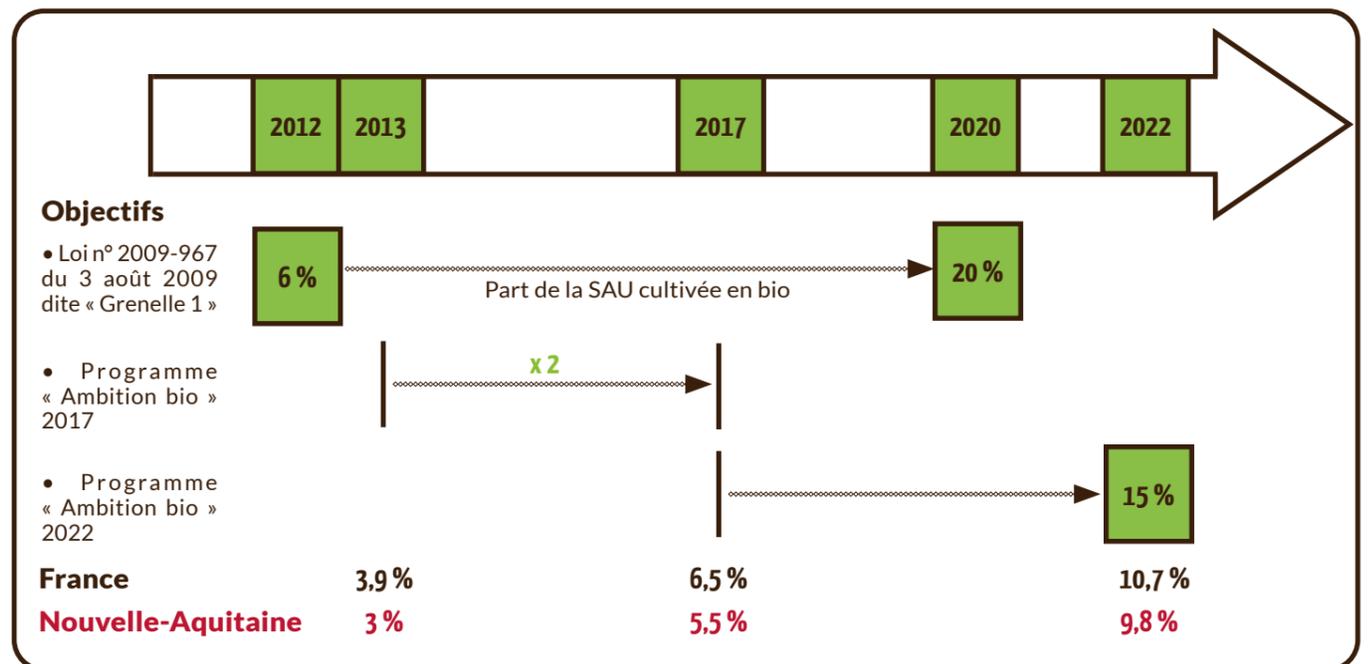
En **Charente-Maritime**, 5 % de la SAU est en bio ou en conversion (21 300 ha). C'est le taux le plus bas de la région.

Dans les **Landes** et en **Corrèze**, les deux départements ayant la plus petite SAU de la région (moins de 230 000 ha), les surfaces en bio ou en conversion sont aussi les moins importantes du territoire néo-aquitain (15 200-16 400 ha), ce qui représente 7,2 % de leur SAU.

La **Charente** est dans une situation moyenne, avec 26 200 ha en bio ou en conversion (7,35 % de la SAU). Il en est de même pour les **Pyrénées-Atlantiques** (19 500 ha et 6 % de la SAU en bio ou en conversion).

Objectifs

Le gouvernement a lancé une réflexion partagée pour réviser le programme « Ambition bio » d'ici la fin de l'année 2023.



Méthode

MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

$$\frac{\text{Surface en agriculture biologique}}{\text{Surface agricole utilisée (SAU)}} \times 100$$

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). Définition : Insee

> Sources :

- SAU en Nouvelle-Aquitaine : Recensement agricole 2020 - DRAAF Nouvelle Aquitaine.
- Les surfaces cultivées en agriculture biologique : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine (Agence Bio, INTERBIO, Chambre Régionale d'agriculture, Fédération régionale agriculture biologique, DRAAF Nouvelle-Aquitaine)

LES DONNÉES

> **Fréquence d'actualisation** : annuelle.

> **Territoire à l'étude** : région, départements.

LIMITES DE L'INDICATEUR

> L'indicateur ne prend pas en compte les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement qui ne sont pas référencées par l'Agence bio.

> Les pratiques en bio sont encadrées par des cahiers des charges définis à l'échelle européenne. Ces derniers évoluent régulièrement dans le temps.

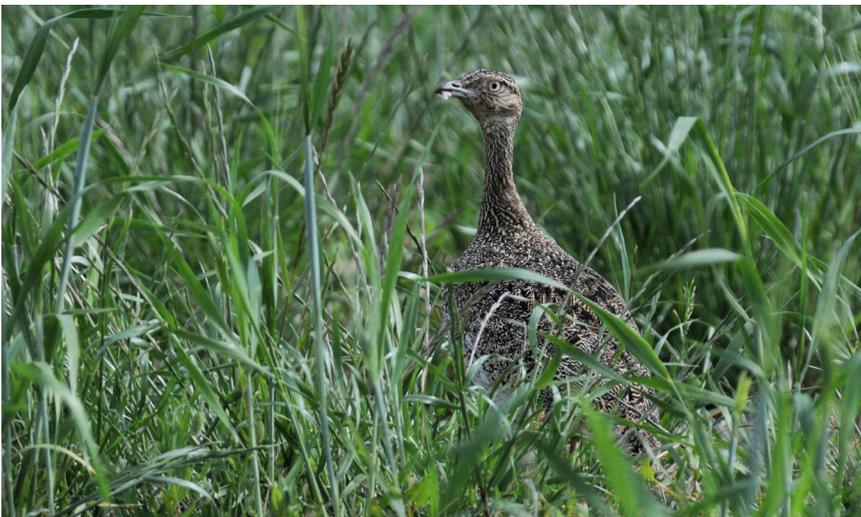
Pour en savoir plus

> Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/observatoire-regional-de-l-agriculture-biologique-r498.html>

> Site de l'Agence Bio : <https://www.agencebio.org/>

> Site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ambition Bio 2022. Plan d'actions des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation en France.

ZOOM sur l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax* L., 1758)



© Pierrick Devoucoux

L'Outarde canepetière est une espèce protégée au niveau national, communautaire et international.

Son déclin résulte de la suppression des surfaces enherbées favorables à la nidification, mais aussi de l'utilisation de produits phytosanitaires qui a provoqué une diminution de ses ressources alimentaires.

En effet, les adultes ont un régime mixte insectes et végétaux, mais les poussins se nourrissent exclusivement d'orthoptères et de coléoptères. L'agriculture biologique constitue donc une réponse au déclin de cette espèce, en particulier parce qu'elle proscrit l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette fiche a été réalisée en partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Nouvelle-Aquitaine (Agence Bio, INTERBIO, Chambre Régionale d'agriculture, Fédération régionale agriculture biologique, DRAAF Nouvelle-Aquitaine).

Action financée par :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

avec le
soutien
de :

